Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/999

26.5.2025

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/999 DE LA COMMISSION

du 23 mai 2025

accordant une autorisation de l'Union pour le produit biocide unique dénommé «Hydrocid 306» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le 28 juin 2017, Hydro-X a présenté à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012 et à l'article 4 du règlement d'exécution (UE) nº 414/2013 de la Commission ([2]), une demande d'autorisation de l'Union pour le même produit biocide unique, au sens de l'article 1er du règlement d'exécution (UE) nº 414/2013, dénommé «Hydrocid 306» et relevant des types de produits 6, 11, 12 et 13, décrits à l'annexe V du règlement (UE) nº 528/2012. Le produit de référence est le produit biocide unique «No. 06-06: Preservative 06-06» (numéro d'autorisation EU-0031652-0026), qui fait partie de la famille de produits biocides de référence «LANXESS CMIT/MIT biocidal product family». La demande a été enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-KK032827-30. La famille de produits biocides de référence «LANXESS CMIT/MIT biocidal product family» a été autorisée par le règlement d'exécution (UE) 2024/2750 de la Commission ([3]), sous le numéro EU-0031652-0000.

(2) La substance active contenue dans le produit biocide unique «Hydrocid 306» est le CMIT/MIT (3:1), qui est inscrit sur la liste de l'Union des substances actives approuvées visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 528/2012 pour les types de produits 6, 11, 12 et 13.

(3) Le 19 juillet 2024, l'Agence a soumis à la Commission, conformément à l'article 6 du règlement d'exécution (UE) nº 414/2013, son avis ([4]) ainsi que le projet de résumé des caractéristiques du produit biocide (ci-après le «RCP») concernant «Hydrocid 306».

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.
([2]) Règlement d'exécution (UE) nº 414/2013 de la Commission du 6 mai 2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 125 du 7.5.2013, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2013/414/oj).
([3]) Règlement d'exécution (UE) 2024/2750 de la Commission du 25 octobre 2024 accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «LANXESS CMIT/MIT biocidal product family» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2024/2750, 28.10.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2024/2750/oj).
([4]) Avis de l'ECHA du 19 juillet 2024 sur l'autorisation de l'Union pour le même produit biocide unique «Hydrocid 306» (en anglais) (https://echa.europa.eu/opinions-on-applications-for-union-authorisation).

(4) Dans cet avis, l'Agence conclut que les différences proposées entre le produit biocide unique «Hydrocid 306» et le produit biocide unique de référence «No. 06-06: Preservative 06-06», qui fait partie de la famille des produits biocides de référence «LANXESS CMIT/MIT biocidal product family», concernent simplement des informations qui peuvent faire l'objet d'une modification administrative conformément au règlement d'exécution (UE) nº 354/2013 de la Commission ([5]) et que, sur la base de l'évaluation de la famille de produits biocides de référence «LANXESS CMIT/MIT biocidal product family», et sous réserve du respect du projet de RCP, le même produit biocide unique «Hydrocid 306» remplit les conditions fixées à l'article 19, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012.

(5) Le 13 décembre 2024, l'Agence a transmis à la Commission, dans toutes les langues officielles de l'Union, le RCP révisé pour «Hydrocid 306», conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 528/2012.

(6) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère qu'il est dès lors approprié d'accorder une autorisation de l'Union pour le même produit biocide unique «Hydrocid 306».

(7) La date d'expiration de l'autorisation devrait être alignée sur la date d'expiration de l'autorisation pour la famille de produits biocides de référence «LANXESS CMIT/MIT biocidal product family».

(8) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est accordée, sous le numéro EU-0032997-0000, à Hydro-X pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation du même produit biocide unique «Hydrocid 306» conformément au résumé des caractéristiques du produit biocide figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 15 juin 2025 au 31 octobre 2034.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 23 mai 2025.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

([5]) Règlement d'exécution (UE) nº 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 109 du 19.4.2013, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2013/354/oj).

ANNEXE

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDE

Hydrocid 306

Type(s) de produit

TP06: Protection des produits pendant le stockage

TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication

TP12: Produits anti-biofilm

TP13: Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Numéro d'autorisation: EU-0032997-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: EU-0032997-0000

1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Nom commercial/noms commerciaux du produit**

Nom commercial/noms commerciaux	Hydrocid 306

1.2. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Hydro-X
	Adresse	Tylstrupvej 50 9320 Hjallerup DK
Numéro de l'autorisation		EU-0032997-0000
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides		EU-0032997-0000
Date de l'autorisation		15 juin 2025
Date d'expiration de l'autorisation		31 october 2034

1.3. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	Lanxess Deutschland GmbH, BU Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1, 50569 Keulen, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Lanxess Deutschland GmbH, BU Material Protection Products site 1 Rheinuferstraße 7-9, 47829 Krefeld, Allemagne

Nom du fabricant	Lanxess Pte. Ltd.
Adresse du fabricant	16, Joo Koon Crescent, 629018 Singapore, Singapour

Emplacement des sites de fabrication	Lanxess Pte. Ltd. site 1 16, Joo Koon Crescent, 629018 Singapore, Singapour

Nom du fabricant	LANXESS Chemical (China) Co., Ltd
Adresse du fabricant	No. 318, Huanghai Road, 213127 Xinbei District, Changzhou, Jiangsu Province, Chine
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Chemical (China) Co., Ltd site 1 No. 318, Huanghai Road, 213127 Xinbei District, Changzhou, Jiangsu Province, Chine

Nom du fabricant	LANXESS Corporation
Adresse du fabricant	Neville Island, 3499 Grand Avenue, 15225 Pittsburgh, PA États-Unis d'Amérique
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Corporation site 1 Neville Island, 3499 Grand Avenue, 15225 Pittsburgh, PA États-Unis d'Amérique

Nom du fabricant	LANXESS India Pvt. Ltd.
Adresse du fabricant	Jhagadia Industrial Estate, Plot No 748/2/A, GIDC 393110 District Bharuch, Jhagadia, Inde
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS India Pvt. Ltd. site 1 Plot No 748/2/A, GIDC 393110 District Bharuch, Jhagadia, Inde

Nom du fabricant	Vera Chimie Productions
Adresse du fabricant	Zone Industrielle du Broteau, 2 rue du Broteau, 69540 Irigny, France
Emplacement des sites de fabrication	Vera Chimie Productions site 1 Zone Industrielle du Broteau, 2 rue du Broteau, 69540 Irigny, France

1.4. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6) (mélange de CMIT/MIT)
Nom du fabricant	Dalian Bio-Chem Co., Ltd.
Adresse du fabricant	10F, R&F Center, No. 6 Gangxing Road, Zhongshan District, 116001 Dalian, Chine

Emplacement des sites de fabrication	Dalian Bio-Chem Co., Ltd. site 1 Dalian Songmudao Chemical Industry Zone, Puwan New District, 116308 Dalian, Liaoning, Chine

2. **COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6) (mélange de CMIT/MIT)		substance active	55965-84-9		2,5 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation**

AL Autre liquide

3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE**

Mentions de danger	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection. P280: Porter des vêtements de protection. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P280: Porter du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P310: Appeler immédiatement un médecin. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P310: Appeler immédiatement un médecin.

	P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P310: Appeler immédiatement un médecin. P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. P501: Éliminer le récipient dans conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. P391: Recueillir le produit répandu.

4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Conservation à l'intérieur des conteneurs des liquides de lavage et de nettoyage (PT 6)

Type de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Levures Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: —
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Liquides de lavage et de nettoyage
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage manuel et automatique Description détaillée: Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 261-1 500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin de maintenir une concentration CMIT/MIT pure de 3,7 à moins de 15 ppm. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: application unique

Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Conservation à l'intérieur des conteneurs des peintures et revêtements (PT 6)

Type de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Levures Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: —
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Peintures et revêtements
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage manuel et automatique Description détaillée: Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 782-1 500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 11,1 à 15 ppm. Les produits finaux qui sont utilisés par le grand public doivent contenir moins de 15 ppm d'ingrédient actif. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Conservation à l'intérieur des conteneurs des liquides utilisés dans la fabrication du papier (PT 6)

Type de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Levures Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: —

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Liquides utilisés dans la fabrication du papier (ex. pâtes pigmentaires)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage manuel et automatique Description détaillée: Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 521-3 000 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 7,4 à 30 ppm. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

Conservation à l'intérieur des conteneurs des liquides utilisés dans la fabrication textile (PT 6)

Type de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Levures Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: —
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Liquides utilisés dans la fabrication textile
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage manuel et automatique Description détaillée: Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 261-3 000 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 3,7 à 30 ppm. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.5. **Description de l'utilisation**

Tableau 5

Conservation à l'intérieur des conteneurs des liquides utilisés dans la fabrication du cuir (PT 6)

Type de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Levures Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: —
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Liquides utilisés dans la fabrication du cuir
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage manuel et automatique Description détaillée: Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 521-3 000 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 7,4 à 30 ppm. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.5.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.5.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.5.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.5.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.5.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.6. **Description de l'utilisation**

Tableau 6

Conservation à l'intérieur des conteneurs des colles et des adhésifs (PT 6)

Type de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Levures Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: —
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Colles et adhésifs
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage manuel et automatique Description détaillée: Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 261-3 000 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 3,7 à 30 ppm. Les produits finaux qui sont utilisés par le grand public doivent contenir moins de 15 ppm d'ingrédient actif. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.6.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.6.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.6.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.6.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.6.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.7. **Description de l'utilisation**

Tableau 7

Conservation à l'intérieur des conteneurs des adjuvants du béton et matériaux de construction comme les enduits/mastics, les plâtres et la cire émulsifiante (PT 6) pour un usage intérieur

Type de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Levures Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: —
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Adjuvants du béton et matériaux de construction comme les enduits/mastics, les plâtres et la cire émulsifiante) destinés à un usage intérieur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage manuel et automatique Description détaillée: Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 521-1 500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 7,4 à 15 ppm. Les produits finaux qui sont utilisés par le grand public doivent contenir moins de 15 ppm d'ingrédient actif.

	Nombre et fréquence des applications: Fréquence: application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.7.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.7.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.7.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.7.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.7.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.8. **Description de l'utilisation**

Tableau 8

Conservation à l'intérieur des conteneurs des dispersions/émulsions de polymères pour les peintures et les revêtements, colles et adhésifs, matériaux de construction et liquides utilisés dans la fabrication textile (PT 6)

Type de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Levures Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: —

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Dispersions/émulsions de polymères pour les peintures et les revêtements, colles et adhésifs, matériaux de construction et liquides utilisés dans la fabrication textile). L'objectif de l'application est de conserver les mélanges de polymères qui sont ensuite utilisés pour la formulation de peintures, de colles et d'autres matrices (couvertes par PT 6).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage manuel et automatique Description détaillée: Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 261-1 500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 3,7 à 15 ppm. Les produits finaux qui sont utilisés par le grand public doivent contenir moins de 15 ppm d'ingrédient actif. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.8.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.8.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.8.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.8.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.8.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.9. **Description de l'utilisation**

Tableau 9

Conservation à l'intérieur des conteneurs des bouillies minérales (PT 6)

Type de produit	TP06: Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: —
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Bouillies minérales, ex. bouillies de CaCO3 comme celles utilisées par exemple dans l'industrie papetière et d'autres branches industrielles.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage manuel et automatique Description détaillée: Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 104-1 500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 1,48 à 15 ppm. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.9.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.9.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.9.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.9.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.9.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.10. **Description de l'utilisation**

Tableau 10

Conservation des systèmes de recirculation ouverts (PT 11)

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Levures Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Algues Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Legionella Stade de développement: —
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Les stations de dosage peuvent être placées à l'extérieur (à l'abri ou dans un conteneur). a) Liquides dans les systèmes de refroidissement des liquides en recirculation ouverts avec rejet dans l'égout municipal (préventif). b) Pour le traitement curatif des circuits de refroidissement de l'eau déjà affectés.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage directement dans le système Description détaillée: The biocidal product is dosed directly into the system to be protected. Solutions of biocidal product are automatically dosed in the water of the circuit during the flow.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: a) Préventif: 51,8-1 500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Pour un traitement préventif contre les bactéries (y compris les légionelles), les champignons et les levures dans les circuits de refroidissement de l'eau, le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 0,735 à 15 ppm. Pour les algues, une concentration CMIT/MIT pure de 1,42 à 15 ppm doit être utilisée. b) Curatif: 309,9-1 500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Pour un traitement curatif dans les circuits de refroidissement de l'eau, le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 4,4 à 15 ppm.

	Nombre et fréquence des applications: Fréquence: a) Préventif: le nombre d'ajouts par semaine dépend de l'état de l'unité à traiter. b) Curatif: 2-3 fois par semaine jusqu'à obtenir une contamination microbienne acceptable. La contamination microbienne acceptable et sa mesure doivent être conformes au «système de gestion de l'hygiène» en vigueur chez l'utilisateur. Durée de contact pour un usage curatif contre les bactéries (y compris les légionnelles), les champignons et les levures: 24 heures; contre les algues: 48 heures.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.10.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.10.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

L'usage est limité aux petits systèmes de refroidissement ayant une purge maximale de 2 m^3/h. Les eaux usées doivent être rejetées dans l'égout municipal ou purifiées dans une station de traitement des eaux usées industrielle sur site comprenant une étape de traitement biologique. Le traitement ne peut être appliqué que lorsque les tours de refroidissement sont équipées d'éliminateur de dérive qui réduisent la dérive d'au moins 99 %.

Voir consignes générales d'utilisation.

4.10.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.10.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.10.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.11. **Description de l'utilisation**

Tableau 11

Conservation des liquides de refroidissement dans les systèmes fermés (PT 11)

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Levures Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Algues Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Legionella Stade de développement: —
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Les stations de dosage peuvent être placées à l'extérieur (à l'abri ou dans un conteneur). a) Liquides dans les systèmes de refroidissement des liquides en recirculation ouverts avec rejet dans l'égout municipal (préventif). b) Pour le traitement curatif des circuits de refroidissement de l'eau déjà affectés.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage directement dans le système Description détaillée: Le produit biocide est dosé directement dans le système à protéger. Les solutions de produit biocide sont automatiquement dosées dans l'eau du circuit pendant l'écoulement.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: a) Préventif: 51,8-1 500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Pour un traitement préventif contre les bactéries (y compris les légionelles), les champignons et les levures dans les circuits de refroidissement de l'eau, le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 0,735 à 15 ppm. Pour les algues, une concentration CMIT/MIT pure de 1,42 à 15 ppm doit être utilisée. b) Curatif: 309,9-1 500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Pour un traitement curatif dans les circuits de refroidissement de l'eau, le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 4,4 à 15 ppm. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: a) Préventif: le nombre d'ajouts par semaine dépend de l'état de l'unité à traiter. b) Curatif: 2-3 fois par semaine jusqu'à obtenir une contamination microbienne acceptable. La contamination microbienne acceptable et sa mesure doivent être conformes au «système de gestion de l'hygiène» en vigueur chez l'utilisateur. Durée de contact pour un usage curatif contre les bactéries (y compris les légionnelles), les champignons et les levures: 24 heures; contre les algues: 48 heures.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels

Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.11.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.11.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.11.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.11.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.11.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.12. **Description de l'utilisation**

Tableau 12

Conservation d'autres liquides dans par ex. les systèmes de conditionnement de l'air, les laveurs d'air et les pasteurisateurs (PT 11)

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Levures Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Algues Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Legionella Stade de développement:

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Les stations de dosage peuvent être placées à l'extérieur (à l'abri ou dans un conteneur). Pour protéger l'eau et les autres liquides dans les systèmes de conditionnement de l'air, les laveurs d'air, les humidificateurs, les condensateurs à évaporation, les arrosages par aspersion, les systèmes d'extincteurs à eau pulvérisée et les pasteurisateurs contre la prolifération microbienne.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage directement dans le système Description détaillée: Le produit biocide est dosé directement dans le système à protéger. Les solutions de produit biocide sont automatiquement dosées dans l'eau du circuit pendant l'écoulement.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: a) Préventif: 51,8-1 500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé dans les liquides utilisés dans les systèmes de conditionnement de l'air, les laveurs d'air, les humidificateurs, les condensateurs à évaporation, les systèmes membranaires, les arrosages par aspersion, les systèmes d'extincteurs à eau pulvérisée et les pasteurisateurs à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 0,735 à 15 ppm pour un traitement préventif contre les bactéries (y compris les légionelles), les champignons et les levures. Pour un traitement préventif contre les algues, une concentration CMIT/MIT pure de 1,42 à 15 ppm doit être utilisée. b) Curatif: 309,9-1 500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Pour un traitement curatif, une concentration CMIT/MIT pure de 4,4 à 15 ppm doit être utilisée. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: application unique ou multiple (le nombre d'ajouts dépend de l'état de l'unité à traiter). Durée de contact pour un usage curatif contre les bactéries (y compris les légionnelles), les champignons et les levures: 24 heures; contre les algues: 48 heures.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.12.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.12.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.12.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.12.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.12.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.13. **Description de l'utilisation**

Tableau 13

Conservation à l'intérieur des solutions de module membranaire (PT 11)

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Levures Stade de développement: —
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Solutions de module membranaire. Conservation/préservation de l'eau dans les unités membranaires utilisées dans la préparation de pré-traitement de l'eau au cours d'un arrêt de production après un nettoyage. Les biocides sont appliquées pour la conservation des liquides de procédé utilisés pour les unités/systèmes membranaires non alimentaires (ex. membranes d'osmose inverse et d'ultrafiltration), qui sont largement utilisés dans la préparation de pré-traitement de l'eau (non alimentaire, eau non potable, non médical). Les unités membranaires sont utilisées dans différents secteurs industriels (eaux usées, technologies de surface, désalinisation de l'eau de mer, etc.). Ces systèmes sont à recirculation.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage directement dans le système Description détaillée: Le produit biocide est dosé directement dans le système à protéger. Les solutions de produit biocide sont automatiquement dosées dans l'eau du circuit pendant l'écoulement.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 725,4-1 700 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 10,3 à 17 ppm. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: application unique ou multiple (le nombre d'ajouts dépend de l'état de l'unité à traiter)

Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.13.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pendant l'arrêt de la production, il est recommandé de contrer la prolifération microbiologique à l'intérieur des éléments membranaires. Avant l'arrêt, l'usine doit d'abord être nettoyée afin d'éliminer toutes sortes de dépôts comme les carbonates, les sels, la silice, les matières organiques ou la biomasse. Pour cela, des nettoyeurs de membrane spécialisés sont utilisés. Après le nettoyage, l'usine est rincée à l'aide d'une eau de qualité perméat jusqu'à obtenir un pH neutre. Ce n'est qu'après ces étapes que l'eau contenant le CMIT/MIT atteint l'usine et est mise en circulation de manière régulière par pompage lent. Le produit biocide doit être ajouté à l'eau de remplissage (qualité perméat) afin d'éviter la prolifération microbiologique pendant les arrêts prolongés. Pendant les arrêts prolongés, l'eau de remplissage doit être régulièrement mise en circulation par un pompage lent et prélevée afin de contrôler l'absence de recontamination microbiologique. Une modification du pH peut être une première indication d'une recontamination microbiologique. Dans ce cas, la solution de remplissage doit être remplacée.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'usage prévu du produit auquel le conservateur est ajouté. L'utilisateur doit donc déterminer les exigences de dosage nécessaires à la conservation de sa matrice/son système. Il convient d'utiliser la dose efficace la plus faible.

Voir consignes générales d'utilisation.

4.13.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.13.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.13.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.13.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.14. **Description de l'utilisation**

Tableau 14

Conservation des circuits d'eau blanche (circulation courte) dans l'industrie papetière (PT 12)

Type de produit	TP12: Produits anti-biofilm
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: —

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Conservation des circuits d'eau blanche (circulation courte) dans l'industrie papetière. a) Pour protéger les circuits d'eau blanche (circulation courte) dans les machines à papier (préventif) contre les bactéries. b) Pour le traitement curatif des circuits d'eau blanche (circulation courte) dans les machines à papier déjà affectées contre les bactéries et les champignons. L'objectif de l'application est d'empêcher ou combattre la formation de boue dans la tuyauterie et à la surface des matériaux et de l'équipement dans la zone du papier.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage directement dans le système (Choc/dosage continu). Description détaillée: Le produit biocide est dosé directement dans le système à protéger. (Choc/dosage continu). Les solutions de produit biocide sont automatiquement ajoutées à l'aide d'une pompe doseuse et de tuyaux directement dans le circuit (caisse de tête, mélangeur, collecteur, cassé de fabrication, etc.) selon un dosage intermittent ou choc.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: a) Préventif: 52,15-1 500 mg de produit/kg de matrice à conserver (dépend fortement du système à traiter). Pour un traitement préventif (maintenance) dans les circuits d'eau blanche, le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 0,74 à 15 ppm. Cela correspond à 10,6 g a.i./tonne de papier maximum. b) Curatif: 517,6-1 500 mg de produit/kg de matrice à conserver (dépend fortement du système à traiter). Pour un traitement curatif (dose choc) dans les circuits de papier blanc, le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 7,35 à 15 ppm. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: le nombre d'applications par semaine dépend de l'état de l'unité à traiter. La fréquence d'ajout du produit biocide pour un dosage choc est de 1 à 6 fois par jour. Durée de contact pour l'usage curatif: 24 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.14.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.14.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

L'application est autorisée uniquement dans les usines à papier conformes à la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles dans lesquelles les eaux usées sont purifiées dans une station de traitement des eaux usées industrielle comprenant une étape de traitement biologique conformément aux meilleures techniques disponibles (BAT) telles que définies dans le document de référence BAT (BREF) pour la production de pâte, de papier et de carton. L'effluent doit être dilué au moins 200 fois. Les usines à papier qui sont exemptées de la Directive relative aux émissions industrielles doivent rejeter leurs eaux usées dans les égouts municipaux.

Voir consignes générales d'utilisation.

4.14.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.14.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.14.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

4.15. **Description de l'utilisation**

Tableau 15

Conservation des liquides utilisés pour traiter ou couper le métal et le verre (PT 13)

Type de produit	TP13: Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: — Nom commun: Bactéries Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Levures Stade de développement: — Nom scientifique: — Nom commun: Champignons Stade de développement: —
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Utilisation comme agent protecteur dans les liquides utilisés pour traiter ou couper le métal et le verre. L'objectif de cette application est d'empêcher la détérioration microbienne provoquée par les bactéries, les champignons ou les levures.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage directement dans le système Description détaillée: Le produit biocide est ajouté à l'émulsion déjà formée. Le biocide est ajouté mécaniquement ou de manière entièrement automatique à l'aide d'un minuteur. Pour l'ajout dans la cuve, les produits biocides sont ajoutés à l'aide d'une pompe doseuse automatisée et de tuyaux spécifiques à l'intérieur du collecteur où s'écoulent les liquides pour le travail des métaux. L'introduction du produit doit se faire en-dessous du niveau de l'eau pour permettre un mélange rapide et réduire le risque d'exposition au biocide. Le dosage est fait pour 30-60 minutes.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 669,0-3 000 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 23,7 à 30 ppm. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: 1-7 fois par semaine
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Flacon (50-1 500 ml), PEHD, opaque — Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 litres), PEHD, opaque — Bidon (206 et 220 litres), PEHD, opaque — Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1 000 litres), PEHD, opaque

4.15.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.15.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir consignes générales d'utilisation.

4.15.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.15.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.15.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

5. **CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION** ([1])

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consignes générales

Il est recommandé de procéder à des tests préliminaires afin de déterminer l'adéquation, la compatibilité et la concentration optimale avant d'utiliser le produit dans une nouvelle application. Pour des informations plus techniques, consulter la fiche d'informations sur le produit en vigueur qui sera fournie aux clients sur demande.

Les étiquettes du produit fournissent des instructions sur la manière de diluer le produit.

Informations d'utilisation générales

PT 6

Pour la conservation en conteneur des liquides de lavage et de nettoyage, des peintures et revêtements, des liquides utilisés pour la fabrication du papier, du textile et du cuir, ainsi que des colles et adhésifs Les autres utilisations (PT 6.7) comprennent la conservation à l'intérieur des conteneurs des adjuvants du béton et des matériaux de construction (ex. enduits/mastics, plâtres, cire émulsifiante), des dispersions/émulsions de polymères (pour les peintures, les revêtements, les colles, les adhésifs, les matériaux de construction et les liquides utilisés dans la fabrication textile) et le traitement des bouillies minérales.

Le produit doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'usage prévu du produit auquel le conservateur est ajouté. L'utilisateur doit donc déterminer les exigences de dosage nécessaires à la conservation de sa matrice/son système. Il convient d'utiliser la dose efficace la plus faible.

PT 11

Pour une utilisation comme biocide pour protéger les liquides de refroidissement dans les systèmes en circulation et d'autres liquides, par exemple dans les systèmes de conditionnement de l'air, les laveurs d'air et les pasteurisateurs, contre les infestations par des organismes nuisibles comme les bactéries (dont les légionelles), les champignons, les levures et les algues. De plus, les applications couvertes par PT 11 comprennent la conservation des solutions de module membranaire.

Les unités lourdement contaminées doivent être nettoyées avant d'être traitées.

Le produit biocide est ajouté dans le circuit d'eau à traiter à un endroit permettant une distribution rapide et homogène du biocide.

L'effet microbiocide commence immédiatement après le dosage.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'usage prévu du produit auquel le conservateur est ajouté. L'utilisateur doit donc déterminer les exigences de dosage nécessaires à la conservation de sa matrice/son système. Il convient d'utiliser la dose efficace la plus faible. En raison des écarts entre les différents systèmes et matrices (charge organique, contamination microbienne, formation de boue, température, pH, etc.), il convient d'effectuer des mesures exactes à l'aide de tests chimiques et microbiologiques afin de déterminer la dose efficace pour le site ou système concerné.

PT 12

Pour une utilisation comme biocide pour conserver les circuits d'eau blanche dans les machines à papier. L'objectif de l'application est d'empêcher ou combattre la formation de boue (provoquée par des bactéries et des champignons) dans la tuyauterie et à la surface des matériaux et de l'équipement dans la zone du papier.

L'effet microbiocide commence immédiatement après le dosage.

Le produit biocide est ajouté dans le circuit d'eau blanche dans les machines à papier à traiter à un endroit permettant une distribution rapide et homogène du biocide.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'usage prévu du produit auquel le conservateur est ajouté. L'utilisateur doit donc déterminer les exigences de dosage nécessaires à la conservation de sa matrice/son système. Il convient d'utiliser la dose efficace la plus faible.

PT 13

Utilisation comme agent de conservation des liquides utilisés pour traiter ou couper le métal et le verre. L'objectif de cette application est d'empêcher la détérioration microbienne provoquée par les bactéries, les champignons ou les levures.

Le produit biocide prêt à l'emploi, sans dilution ni formulation préalable, est directement appliqué dans le cycle du liquide de travail des métaux prêt à l'emploi afin de contrôler la détérioration microbienne et préserver le bon fonctionnement du liquide pour le travail des métaux.

L'effet microbiocide commence immédiatement après le dosage.

Le produit biocide est ajouté dans le circuit de travail des métaux à traiter à un endroit permettant une distribution rapide et homogène du biocide.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'usage prévu du produit auquel le conservateur est ajouté. L'utilisateur doit donc déterminer les exigences de dosage nécessaires à la conservation de sa matrice/son système. Il convient d'utiliser la dose efficace la plus faible.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Pour manipuler le produit:

Porter des gants de protection conforme à la norme européenne EN ISO 374 ou équivalent, une combinaison (vêtement de protection complète du corps de type 6 conforme à la norme européenne EN ISO 13034 ou équivalent et un équipement de protection des yeux ou du visage (lunettes ou masque antiprojection recommandés), conforme à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalent).

En cas de concentrations C(M)IT/MIT ≥ 15 ppm:

Pour la manipulation et l'application du produit et après son application:

Porter des gants de protection contre les produits chimiques conforme à la norme européenne EN ISO 374 ou équivalent et une combinaison de protection (de type 6 minimum) conforme à la norme européenne EN 13034 ou équivalent imperméable au produit biocide.

L'équipement doit de préférence être nettoyé à l'eau. Diluer suffisamment l'eau de rinçage avant son élimination par une usine de traitement des eaux usées.

Rejeter l'air vicié dans l'atmosphère uniquement à l'aide de séparateurs ou d'épurateurs adaptés. Aucune mesure de protection particulière contre les incendies ou les explosions n'est nécessaire.

L'équipement de protection individuelle requis est décrit dans la Fiche de donnés de sécurité.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Premiers secours

En cas d'INGESTION: rincer immédiatement la bouche. Faire boire la personne si elle est capable d'avaler. Ne PAS faire vomir. Appeler le 112 pour obtenir une assistance médicale.

Informations aux secours/médecin:

Commencer les mesures de réanimation puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

En cas d'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

En cas de symptômes: appeler le 112 pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations aux secours/médecin:

Commencer les mesures de réanimation puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

En cas de CONTACT CUTANÉ: rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à rincer la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations aux secours/médecin:

Commencer les mesures de réanimation puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

En cas de CONTACT OCULAIRE: rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact, si vous pouvez le faire facilement. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 pour obtenir une assistance médicale.

Risques environnementaux particuliers

Les conteneurs du produit doivent être manipulés, stockés et transportés avec soin afin d'éviter d'endommager les conteneurs et de provoquer des déversements de produit dans le sol, l'air et l'eau. Le produit biocide est nocif pour les organismes aquatiques. Le produit est biodégradable après sa dilution.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Consignes d'élimination

Vérifier si une réutilisation du produit dans l'emballage est possible. Emballer ou sceller les déchets du produit et les conteneurs vides contaminés, les étiqueter et les éliminer conformément à la réglementation sur l'élimination des déchets.

Pour les grandes quantités du produit dans l'emballage, en discuter avec le fournisseur du produit. Le destinataire des conteneurs vides contaminés doit être informé des risques possibles dus aux résidus de produit. En cas d'élimination dans l'UE, utiliser la nomenclature des déchets adaptée conformément au Catalogue européen des déchets (EWC). Il incombe au producteur des déchets d'attribuer à ses déchets les codes de déchets précisant le secteur d'activité et le procédé conformément au Catalogue européen des déchets.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 12 mois.

Conserver dans les conteneurs d'origine hermétiquement fermés.

Protéger contre le gel.

6. **AUTRES INFORMATIONS**

Remarque concernant les «Catégorie(s) d'utilisateurs»: «Professionnels (y compris les utilisateurs industriels) désigne des professionnels formés si la législation nationale l'exige.»

Gestion de la résistance pour les applications prévues (PT 11, 12, 13):

— éviter le sous-dosage,

— contrôle fréquent de l'efficacité et de la teneur en biocide dans les systèmes industriels pour garantir le maintien d'une concentration CMIT/MIT correcte,

— pour les nouvelles applications, tests préliminaires pour déterminer l'adéquation, la compatibilité et la concentration d'application optimale fortement recommandés,

— dans des conditions difficiles, alterner les ingrédients actifs, c.-à-d. rotation avec d'autres biocides, la combinaison avec d'autres produits peut également être utile.

Titres complets des normes EN et de la législation mentionnées à la section 5.2:

EN ISO 374 — Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN ISO 13034 — Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides — Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de Type 6 et du Type PB [6])

(1) Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.